

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le trente-et-un mars à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Clément CHAVET.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Blandine DESBOS est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
2. VOTE DES TAXES FONCIERES 2026	2
3. CITER LES DELEGATIONS DES ADJOINTS	2
4. DELEGATIONS DU MAIRE	3
5. VOTER LES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS	4
6. NOMMER LES COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTANTS DES SYNDICATS	4
7. NOMMER DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	5
8. NOMMER DES MEMBRES A LA COMMISSION DELEGATION DU SERVICE PUBLIC	6
9. NOMMER DEUX REPRESENTANTS COLLEGE ELUS ET COLLEGE DES BENEFICIAIRES AU CNAS	6
10. NOMMER UN REPRESENTANT DE LA CLECT	6
Rapporteur : Clément CHAVET, maire	6
11. NOMMER LES MEMBRES DU CCAS	6
Rapporteur : Clément CHAVET, maire	6
12. HONORAIRE MAITRISE D'ŒUVRE (ARCHITECTE) et MAITRISE D'OUVRAGE (ADIA) SUR TRAVAUX EGLISE 7	
13. CONVENTION AVEC LA MAISON FAMILIALE RURALE LA VERNEE	7
14. REGLEMENT INTERIEUR	7
15. Questions diverses	7

1. Présence

Étaient présents

M. CHAVET Clément	M. RUEZ Quentin
Mme DIOT Doriane	Mme FAURE Flavie
M. PISTRE Thierry	M. BERNARD Jérôme
Mme DUPAYRAT Sophie	Mme FRUCTUS Caroline
M. MANCINI Cédric	M. POTIN Fabien
Mme DESBOS Blandine	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
M. DESBOS Julien	M. TAYAR Johny
Mme ESTEVE Justine	Mme ROSERAT Charlène
M. CADOZ Grégoire	M. GILLET Bernard
Mme CALLY Audrey	

Étaient absents et excusés

- Mme ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à M. PISTRE Thierry et M. RUEZ Quentin pouvoir à Mme DUPAYRAT Sophie

Approbation du procès-verbal du 2 mars 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2026 en y apportant les modifications suivantes :
Monsieur POTIN souligne dans le paragraphe 4 lot les sarcelles, il convient de rajouter : les lampes Led sont déjà en place dans le lotissement, prévoir peut-être un module qui permettrait de moduler l'intensité de l'éclairage, compatible avec un système de variation.

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026.

2. VOTE DES TAXES FONCIERES 2026

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, adjoint au maire

Il indique qu'il serait souhaitable de ne pas changer les taux d'imposition pour cette année et donne les taux appliqués : Taxe foncière : 28.21% Taxe foncière (non bâti) : 42.22% Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 14.42%

Rappelle que la base de l'imposition de la taxe foncière augmente chaque année 1 353 241€ en 2024, pour 1 372 398 pour 2025.

Voté à l'unanimité

3. CITER LES DELEGATIONS DES ADJOINTS

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Il donne lecture des délégations données aux adjoints.

à Madame Doriane DIOT 1^{ère} adjointe

URBANISME – PATRIMOINE – SECURITE ROUTIERE ET VOIRIES

PATRIMOINE ET BATIMENTS COMMUNAUX :

VOIRIE

à M. Thierry PISTRE 2ème adjoint

ECOLE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE (maison des assistantes maternelles)

CANTINE

PERISCOLAIRE

à Madame Sophie DUPAYRAT, 3ème adjointe

COMMUNICATION, ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE , FLEURISSEMENT

à M. Cédric MANCINI, 4ème adjoint

FINANCES ELABORATION DES BUDGETS ET TRAVAUX ASSAINISSEMENT

à Mme Blandine DESBOS, 5ème adjointe

ASSOCIATIONS ET CULTURE

JEUNESSE

BIBLIOTHEQUE

MUSEE

POLE MULTISPORTS

CENTRE SOCIAL MOSAIQUE :

SANTE :

4. DELEGATIONS DU MAIRE

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Puis il donne lecture des délégations du conseil municipal au maire.

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 40 000€ et en matière de travaux dont le montant est inférieur à 100 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas 5% et lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice) et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou défendre la collectivité *dans les actions intentées contre elle, (16° de l'article L2122-22 du CGCT)*

- 21° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L211-3
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour les bâtiments petite enfance, intergénérationnel et pôle sportif.

Voté à l'unanimité

5. VOTER LES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Il informe que les indemnités sont fixées sur la base de l'indice brut 1027.

Il indique qu'il souhaite rester sur le même taux que le maire sortant, soit au taux de 44.05% pour un montant de 1 810.68€ brut.

Il précise que le taux des 5 adjoints serait de 14% soit 575.47€ Brut.

Voté à l'unanimité

6. NOMMER LES COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTANTS DES SYNDICATS

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Il fait prendre connaissance au conseil municipal de l'ensemble des commissions communales, dans lesquelles chaque conseiller peut adhérer, sachant que Monsieur CHAVET Clément est nommé président de plein droit.

A l'unanimité, les commissions communales sont composées comme suit :

Commission Urbanisme et patrimoine

Mme DIOT Doriane – M. POTIN Fabien – M. BERNARD Jérôme – M. PISTRE Thierry - TAYAR Johny

Commission Associations, sports, jeunesse et culture

Mme DESBOS Blandine – M. DESBOS Julien – Mme ESTEVE Justine – Mme CALLY Audrey – Mme DUPAYRAT Sophie – M. MANCINI Cédric – – Mme FRUCTUS Caroline – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne - M. GILLET Bernard

Commission communication

Mme Sophie DUPAYRAT - Mme ESTEVE-Justine – M. CADOZ Grégoire – M. DESBOS Julien – Mme DESBOS Blandine – Mme FAURE Flavie – M. RUEZ Quentin – Mme ROSERAT Charlène

Commission fleurissement, cadre de vie et environnement

Mme DUPAYRAT Sophie - M. PISTRE Thierry – Mme FAURE Flavie – M. DESBOS Julien – – Mme ESTEVE Justine – M. MANCINI Cédric – M. RUEZ Quentin – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – Mme ROSERAT Charlène

Commission finances

M. MANCINI Cédric - Mme ESTEVE Justine – Mme DESBOS Blandine – Mme DUPAYRAT Sophie – Mme DIOT Doriane – – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne - M. TAYAR Johny

Commission assainissement

Mme DIOT Doriane – M. MANCINI Cédric – M. BERNARD Jérôme – M. POTIN Fabien - M. GILLET Bernard

Commission scolaire, périscolaire et petite enfance

M. PISTRE Thierry – Mme CALLY Audrey – Mme FAURE Flavie – M. CADOZ Grégoire – Mme FRUCTUS Caroline – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne - Mme ROSERAT Charlène

Commission santé

Mme DESBOS Blandine – M. CADOZ Grégoire – Mme DUPAYRAT Sophie – Mme FAURE Flavie – Mme CALLY Audrey – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – M. MANCINI Cédric – M. GILLET Bernard

Commission voirie et sécurité routière

M. BERNARD Jérôme – M. POTIN Fabien – M. GILLET Bernard

Commission marché

Mme DESBOS Blandine – Mme DUPAYRAT Sophie – Mme ESTEVE Justine – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – Mme CALLY Audrey

Puis explique qu'un vote à bulletin secret aura lieu pour nommer les représentants dans les deux Syndicats, Ain Veyle Revermont et SIEA

Syndicat AIN VEYLE REVERMONT :

Un vote à bulletin secret a eu lieu.

Le conseil municipal a voté avec 19 voix pour :

Titulaires

M. CHAVET Clément

Mme Sophie DUPAYRAT

Suppléants :

M. Thierry PISTRE

M. Bernard GILLET

Syndicat SIEA

Un vote à bulletin secret a eu lieu.

ONT été lus avec 19 voix Messieurs Clément CHAVET et Quentin RUEZ et 17 Voix pour M. Bernard GILLET :

Titulaire

M. Bernard GILLET : 17 Voix

Suppléants :

M. Clément CHAVET : 19 Voix

M. Quentin RUEZ : 19 Voix

7. NOMMER DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Il informe qu'il faut désigner 3 titulaires et 3 suppléants pour siéger à la commission d'Appel d'Offres.

Une liste des personnes a été citée.

Un vote à bulletin secret a eu lieu.

M. MANCINI Cédric

M. PISTRE Thierry

M. BERNARD Jérôme

Ont obtenus : Avec 17 voix Pour et 2 bulletins Nuls

Un vote à bulletin secret a eu lieu.

M. GILLET Bernard
M. POTIN Fabien
Mme DIOT Doriane

Ont obtenus : Avec 17 voix Pour et 2 bulletins Nuls

8. NOMMER DES MEMBRES A LA COMMISSION DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Il informe qu'il faut procéder au vote des délégués dans le cadre d'une délégation du service public et présente une liste de candidats :

- M. MANCINI Cédric – M. PISTRE Thierry – M. POTIN Fabien candidats titulaires ;
- Mme FRUCTUS Caroline- M. DESBOS Julien – Mme ESTEVE Justine candidats suppléants.

Sont élus avec 17 voix et 2 nuls à bulletin secret :

- M. MANCINI Cédric – M. PISTRE Thierry – M. POTIN Fabien candidats titulaires ;
- Mme FRUCTUS Caroline- M. DESBOS Julien – Mme ESTEVE Justine candidats suppléants.

9. NOMMER DEUX REPRESENTANTS COLLEGE ELUS ET COLLEGE DES BENEFICIAIRES AU CNAS

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Il indique qu'il faut délibérer pour nommer deux délégués représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale.

-**DESIGNE** Mme Flavie FAURE comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale ;

-**DESIGNE** Mme Véronique BESSARD comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale

Voté à l'unanimité

10. NOMMER UN REPRESENTANT DE LA CLECT

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Le conseil municipal prend connaissance des compétences de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes de la Dombes et la nécessité de désigner le représentant de la commune.

DESIGNE le Maire Clément CHAVET représentant de la CLECT pour la durée du mandat

Voté à l'unanimité

11. NOMMER LES MEMBRES DU CCAS

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Il informe que le conseil d'administration du CCAS, doit se composer au minimum de 8 représentants, répartis en nombre égal entre les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire. Il précise qu'il n'y a pas de plafond pour le nombre maximal de membres et informe qu'il faut toujours respecter le même nombre de représentants et de représentants nommés. Il précise que le maire est président de droit.

Le maire a constaté qu'une seule liste de 6 candidats avait été déposée.

- 2 Mme FAURE Flavie
- 3 Mme DUPAYRAT Sophie
- 4 Mme ESTEVE Justine
- 5 M. DESBOS Julien
- 6 M. RUEZ Quentin

12. HONORAIRE MAITRISE D'ŒUVRE (ARCHITECTE) et MAITRISE D'OUVRAGE (ADIA) SUR TRAVAUX EGLISE

Rapporteur : Clément CHAVET

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des futurs travaux de rénovation de la toiture de l'église, il convient de prendre un architecte en tant que maître d'œuvre pour le suivi des travaux et de prendre un coordinateur SPS dans le cadre de la sécurité et de la protection de la santé.

Donne lecture des propositions reçues : Cabinet D'AR JHIL pour un montant HT 24 160.00€ soit TTC 29 016.00€ et le cabinet Qualiconsult sécurité pour un montant HT 5 590.00€ et TTC 6 708.00€.

Voté à l'unanimité

13. CONVENTION AVEC LA MAISON FAMILIALE RURALE LA VERNEE

Rapporteur : Clément CHAVET et M. Fabien POTIN

Monsieur le Maire explique que pour pallier au manque de personnel technique, il est souhaitable de travailler avec la maison familiale rurale « la Vernée » de Péronnas, pour une assistance sur les travaux de mise en place de la végétation et de fleurissement en lien avec le programme des jeunes en formation.

Monsieur POTIN précise que le CFA s'engage à réaliser le chantier participatif sur le terrain avec des encadrants. Le petit matériel nécessaire à la réalisation de ce chantier est prévu par le CFA et la commune s'engage à acheter les végétaux, fleurs, terreau etc.

Il donne pour exemple la plantation de haies plantée par leur soin, sur la commune de Péronnas et indique que leur rémunération a été compensée par un bon d'achat.

Monsieur le maire indique qu'il serait souhaitable de prévoir un bon d'achat entre 600€ et 700€.

Voté à l'unanimité pour un bon d'achat de 700€

14. REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Clément CHAVET

Il informe que ce point sera revu à la prochaine réunion du conseil municipal.

15. Questions diverses

Rapporteur : Blandine DESBOS

Le 17 juin 2026 aura lieu la représentation de rêve de cirque. Elle souhaite que d'autres associations puissent se joindre à eux pour enrichir la manifestation.

CMJ : le panneau hexagonal réalisé par leurs soins sera installé mardi prochain.

Le 22 avril est prévue une réunion « commission associations »

Rapporteur : Sophie DUPAYRAT

La réalisation du prochain bulletin intermédiaire réunira très prochainement la « commission communication »

Verger : prévoir une matinée pour le sarclage avec des élus et des Varaxois.

Rapporteur : Doriane DIOT

La première partie de travaux des cheminements doux avancent bien et les travaux route des Etangs seront prévus autour du 20 avril.

Le 21 avril Doriane prévoit une réunion « commission urbanisme » à 13h30- 14h

Rapporteur : Thierry PISTRE

Le carnaval et défilé auront lieu le 3 avril à partir de 15h-16h30 avec un gouter préparé par le sou des écoles.

Le 30 avril, Une réunion « commission scolaire » est prévue à 19h30 salle du conseil.

Rapporteur : Cédric MANCINI

Aucune réunion sur les finances n'est programmée dans l'immédiat.

Concernant l'assainissement, la subvention attendue de l'agence de l'eau, n'est toujours pas connue à ce jour.

La réunion prévue le 7 avril avec les riverains et la Somec sera reportée ultérieurement.

Rappelle : les travaux d'assainissement Rue de la Cressonnière sont à prévoir avant les travaux des cheminements doux.

Depuis le début des travaux d'assainissement, il informe que la commune a engagé plus de 4 000 000€, un travail non négligeable.

Rapporteur : Clément CHAVET

La première réunion communautaire aura lieu le 16 avril : vote du président et des vice-présidents.

Prochain conseil municipal le 20 avril à 19h30

La séance est levée à 21h20